



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N° C.A /D.S.C. 03/2015

**ACQUISITION DE PRODUITS DE NETTOYAGE POUR LES
BATIMENTS CENTRAUX**

La BANQUE DE L'HABITAT se propose de lancer une Consultation Nationale pour l'acquisition de produits de nettoyage pour les bâtiments centraux BH

Cette Consultation s'adresse aux sociétés tunisiennes inscrites au registre de commerce et spécialisées en la matière

Les représentants des sociétés qui désirent participer à la présente Consultation, doivent se présenter à la Direction des Services Communs de la Banque de l'Habitat: Bureau n° 217 à l'Immeuble administratif de la BH sis à Espace Tunis Bloc K Montplaisir, 1002 Tunis, munis de leur carte d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de **20 DT**, au compte courant Bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'Agence Internationale de la BH sise à l'Espace de Tunis, 1073 Montplaisir.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central : 18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article N° 7 du cahier des Conditions de la Consultation, comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR CONSULTATION N° C.A /D.S.C. 03/2015
ACQUISITION DE PRODUITS DE NETTOYAGE POUR LES BATIMENTS CENTRAUX »**

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité, les pièces énumérées à l'alinéa 7.1 de l'article N° 7 du cahier des Conditions de la Consultation y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à **six cent cinquante dinars** (650 d).

La date limite de réception des offres est fixée pour le 25/06/2015, jusqu'à 14 heures; date et heure limites fixées pour la réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi).

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.